

Climat: 15 Août à Savalou, le changement climatique menace la filière igname



Dans la commune de Savalou, la culture d'igname a une valeur historique, culturelle et cultuelle. Cela a valu l'initiative de la fête de l'igname organisée chaque 15 Août. Mais, la production de ce tubercule est fortement dépendante des conditions climatiques qui connaissent cependant une forte variation.

A cet effet, les producteurs ont adoptés des stratégies. Ces stratégies endogènes développées par les producteurs pour faire face à cette situation climatique, consiste à valoriser les bas-fonds au profit de certaines variétés d'igname Laboko (*dioscorea alata*), Gangni (*dioscorea cayenensis*), déplacer la période de buttage de décembre à janvier, orienter les semenceaux vers l'ouest dans les buttes, abandonner certaines méthodes de stockage (stockage en tas à même le sol au champ et conservation en butte sans récolte des tubercules).climatiques qui connaissent cependant une forte variation.

D'ailleurs, tout le Bénin étant marqué par des irrégularités pluviométriques saisonnières caractérisées par des déficits hydriques suivis d'une diminution du nombre d'événements pluvieux. Cette situation climatique affecte de multiples

secteurs d'activité, notamment l'agriculture dans la commune de Savalou.



Ainsi, outre le déficit pluviométrique et les températures extrêmes (1,6 °C) qui constituent les contraintes majeures auxquelles sont exposées le plus, les variétés Gangni et Laboko, la baisse de l'humidité relative (+15%) vient en troisième position entrave la production de l'igname par l'inondation des champs d'igname.

De surcroît, le pourrissement des tubercules sous l'effet du choc thermique, la fanaison des feuilles empêchant les stomates de faire respirer la plante d'igname, favorise ainsi la multiplication des insectes dangereux à la production de l'igname.

A cet effet, les producteurs ont adoptés des stratégies. Ces stratégies endogènes développées par les producteurs pour faire face à cette situation climatique, consiste à valoriser les bas-fonds au profit de certaines variétés d'igname Laboko (*dioscorea alata*), Gangni (*dioscorea cayenensis*), déplacer la période de buttage de décembre à janvier, orienter les semenceaux vers l'ouest dans les buttes, abandonner certaines méthodes de stockage (stockage en tas à même le sol au champ et conservation en butte sans récolte des tubercules).

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Eau: Identité remarquable de la paix en Afrique

Par Megan Valère SOSSOU



L'eau au centre des rituels traditionnels en Afrique traduit la paix recherchée.

Quand le feu est éteint par l'eau sacrée,
les bénédictions sont lancées,
les colombes sont lâchées,
les rameaux sont plantés,
le processus de paix est ainsi déclenché.

Il y a 3 milliards d'années,
la vie est apparue dans l'eau et grâce à l'eau, elle a existé.

Bref, sans eau pas de vitalité.
La paix est comme l'eau tous les jours, utilisée.
on ne la remarque que lorsqu'elle est épuisable.
Disposer d'eau constitue une richesse incomparable

surtout, quand elle est potable.
Mais aujourd'hui, les pays les plus favorisés la gaspillent et la polluent.

Tandis que sa rareté constitue un enjeu majeur, pour d'autres nations.

L'eau est la meilleure des boissons,
que nous ne connaissons.

Elle est autant source de paix selon nos pères (ancêtres) que de conflit.

Travaillons que l'eau nous unisse à l'autre d'avantage dans une paix frite.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Ecologisme : Au moins 164 militants écologistes tués à travers le monde en 2018

Il y a de quoi semer la panique dans le rang des écologistes.



Au moins 164 défenseurs de l'environnement se battant contre des projets miniers, forestiers ou agro-industriels ont été tués en 2018, selon le bilan annuel de l'ONG Global Witness.

Selon ce rapport publié mardi, d'«innombrables» autres ont été réduits au silence à travers le monde par la violence,

l'intimidation et l'utilisation ou le dévoiement de lois anti-manifestation.

Le pays de loin le plus dangereux l'an dernier pour ces militants et les leaders autochtones défendant leurs terres a été les Philippines, avec 30 meurtres, a indiqué l'ONG.

La Colombie et l'Inde ont elles compté 24 et 23 morts en 2018. Avec 16 meurtres confirmés, le Guatemala est de son côté le pays avec le plus de morts comparés au nombre d'habitants.

« C'est un phénomène que l'on peut voir partout dans le monde: les défenseurs de l'environnement et des terres, dont un nombre important sont des représentants de peuples autochtones, sont considérés comme des terroristes, des voyous ou des criminels pour défendre leurs droits », a dénoncé dans le rapport Vicky Tauli-Corpuz, rapporteur spécial de l'ONU pour les droits des peuples autochtones.

« Cette violence représente une crise pour les droits de l'Homme mais également une menace pour tous ceux qui sont dépendants d'un climat stable », a-t-elle ajouté.

Le nombre de morts est en baisse par rapport à 2017, année la plus meurtrière avec 207 morts, mais Global Witness note que le nombre pourrait être sous-évalué, notamment parce que certains événements se produisent dans des lieux très reculés.

L'événement le plus mortel rapporté par l'ONG en 2018 a eu lieu dans l'Etat du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde, où elle assure que 13 personnes ont été tuées après une manifestation contre une mine de cuivre.

Au moins huit militants impliqués dans des conflits terriens avec des représentants de l'industrie du soja ont été tués en 2018 dans l'Etat brésilien de Para à lui seul, selon l'ONG.

Aux Philippines, qui ont pris la place du Brésil comme pays le

plus meurtrier, c'est neuf cultivateurs de canne à sucre, dont des femmes et des enfants, qui ont été abattus par des hommes armés sur l'île de Negros, assure Global Witness, qui ajoute que l'avocat représentant les familles des victimes a été tué quelques jours plus tard.

Alors que le groupe d'experts de l'ONU sur le climat (Giec) doit publier la semaine prochaine un rapport sur l'utilisation des terres qui devrait souligner l'importance des peuples autochtones dans la protection de la nature, l'ONG dénonce également une « tendance inquiétante » vers l'intimidation et l'emprisonnement des défenseurs de l'environnement.

Le rapport dénonce aussi le rôle des investisseurs, y compris les banques de développement, dans des projets controversés, et désigne nommément certaines entreprises accusées de faciliter les violations des droits.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Écologisme : Megan Valère SOSSOU invité à rejoindre le Forum Vert EurAfrica

L'Analyste environnemental Megan Valère SOSSOU est invité par Robinah K. Nanyunja Première vice-présidente de la Fédération des verts africains et experte internationale en développement durable à rejoindre le Forum Vert EurAfrica pour une convergence des efforts à l'atteinte des objectifs du développement durable.



Le Forum Vert EurAfrican a été lancé et est promu par Lorenzo L. Colacicchi (promoteur et responsable des initiatives de développement durable public-africain EuroAfrican Community Initiatives) et Robinah K. Nanyunja (première vice-présidente de la Fédération des verts africains et experte internationale en développement durable). Les fondateurs coprésident conjointement l'initiative avec une vision d'égalité des chances et de réciprocité.

L'initiative est née en tant que réseau constitutionnel et prendra ensuite la forme d'une organisation non gouvernementale intercontinentale officiellement enregistrée.
Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Ecologisme: Qu'est ce que la citoyenneté écologique ? La réponse ici ! ☐

Que pensez vous de la citoyenneté écologique ?



La citoyenneté est le lien social qui réunit une personne et l'État, et qui permet à cette personne de bénéficier de ses droits et d'accomplir ses devoirs civiques et politiques. Adopter un comportement citoyen, c'est aller au-delà de ses droits et devoirs civiques : c'est être responsable et autonome, individuellement et collectivement. Le citoyen contribue à donner un sens à la société dans laquelle il vit. L'éco-citoyenneté fait référence à l'écologie : la citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature.

Le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit, et l'environnement dans lequel il évolue. Ces devoirs sont indispensables, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours. L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable.

Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements. La démarche éco-citoyenne ne concerne pas seulement les particuliers : toutes les organisations, entreprises, collectivités, institutions doivent mettre en oeuvre des actions éco-citoyennes. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche globale de développement durable.

Source : <http://www.vedura.fr/social/education/eco-citoyennete>

Droits de reproduction : <http://www.vedura.fr/legal/droit-reproduction-contenu> (à lire impérativement avant toute reproduction de contenu)

Pour nous contacter : <http://www.vedura.fr/contact>

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Ecosystème et Sol: Les

sachets plastiques restent incontournables dans nos marchés et lieux publics



Environ 500 milliards de sacs en plastiques sont produits dans le monde chaque année, pour une durée d'usage moyenne de 20 minutes. Sur le continent africain, des pays comme l'Afrique du Sud, le Mali, le Sénégal, le Maroc ou plus récemment le Kenya ont déjà prohibé leur utilisation.

Qu'en t il du Bénin?

Au lendemain du vote et de la promulgation de la loi N° 2017-39 DU 26 DECEMBRE 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation; de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastiques non biodégradable en République du Bénin le monde entier félicitait le Bénin de ce grand pas fait mais jusqu'à présent les sachets en plastique continuent de déambuler sur les étalages, dans nos marchés et lieux publics.

Tout porte à croire que des alternatives pour pallier aux sachets sont rares et insuffisants. Pourtant ce n'est plus un secret pour un citoyen, les sachets plastiques constituent un danger pour nos sols, le bien être des différents types d'écosystèmes que nous avons.



Du marché Ouando (Porto Novo) au marché de Azèkè (Parakou) en passant bien sûr par le marché Dantokpa (Cotonou) et le marché Houndjro (Abomey) le constat des eco-citoyens qui assure la veille écologique est triste et piteux. D'aucuns diront que la loi est venue paradoxalement donner un coup de pouce à ce qui venait d'être interdit. Mais pour les usagers rencontrés ça et là, les autorités exécutives et législatives ont faillit pour n'avoir pas anticipé sur l'après sachets plastiques. Des vendeuses se disent être prêtes pour les sachets biodégradables mais les industries de production réputées en la matière semblent manquer de souffle par rapport aux besoins.



Au vu de tout et en dépit des efforts que doivent consentir les autorités exécutives et législatives dans l'application stricte de la loi et l'accompagnement des structures proposant

des alternatives d'une part et les citoyens dans le respect de la loi, il urge de mettre véritablement fin aux plastiques en général dans notre environnement car 400 ans est le temps moyen de décomposition d'un sac plastique. Ces sacs ou sachets en plastique rendent imperméable le sol surtout à cause sa non biodégradabilité.

Que dit la loi?

La loi dit en son Article 18 je cite <<Toute personne physique ou qui produit, importe, exporte, commercialise, distribue ou détient en stock les sachets non biodégradables contraire aux dispositions de la présente loi.

En tout état de cause, aucune importation n'est autorisée pendant la période transitoire.

Passé ce délai, tout sachets non biodégradables en circulation, en contravention aux dispositions de la présente loi est saisi et détruit conformément aux dispositions en procédures requises>>. Que force reste à la loi.

Le mouvement citoyen écologique 229EcoCitoyens espère l'application rigoureuse de la loi qu'on s'est tous fixé.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité